

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 26 juin 2017
Séance du 6 juin 2017

20 Grange à Musique - adhésion à l'association "Hauts-de-France en Scène"

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme BARBETTE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. SERTAIN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

- Rapport de présentation :

Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué, expose :

La Grange à Musique souhaite adhérer à l'association « Hauts-de-France en Scène ». Il s'agit d'un dispositif de repérage artistique qui permet à des projets locaux d'avoir de la visibilité et d'être diffusés au niveau national via le Réseau du Chainon Manquant.

Fondé au milieu des années 80 par des responsables de structures de spectacles, le Réseau du Chainon s'est forgé sur deux principes fondamentaux : le repérage artistique et le développement économique d'un circuit culturel équitable et solidaire. Cette volonté de mise en réseau de professionnels débouche en 1991 sur le festival du Chainon Manquant qui se déroule chaque année à Laval. Ce dernier dresse un panorama dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse, des arts de la rue, des arts du cirque ainsi que les contes et spectacles dédiés aux jeunes publics. Avec 224 membres, le Réseau Chainon est aujourd'hui le plus grand réseau français de salles pluridisciplinaires.

Ce dispositif de repérage s'effectue en 2 temps. Dans un premier temps, les antennes régionales ciblent un territoire pour accueillir une centaine de programmateurs issus de toute la France. Les programmateurs découvrent les créations régionales. Dans un second temps, les projets locaux les plus prometteurs sont diffusés sur le festival Chainon Manquant ou dans les équipements des programmateurs.

maintenant !

L'association Haut-de-France en Scène porte ce dispositif pour la région Hauts-de-France via le festival Hauts-de-France en Scène. En 2018, le territoire cible est le bassin creillois et les équipements culturels du territoire ont été sollicités afin d'accueillir des programmateurs issus de la France entière.

Cette adhésion, d'un montant de 100 €, contribuera au développement de la création artistique locale et régionale. Il s'agit d'un véritable tremplin qui valorisera les forces vives du territoire.

Elle permettra à La Grange à Musique de bénéficier des connaissances et du savoir-faire des adhérents du réseau et permettra également à la ville de Creil d'avoir de la visibilité et de rayonner au niveau national.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations Internationales » en date du 6 juin 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser l'adhésion à l'association Haut-de-France en Scène.

Article 2 : d'autoriser le versement de la cotisation à l'association Haut-de-France en Scène d'un montant de 100 €.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la Ville, compte 314/6281/GM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 JUIN 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 30/06/17
et publication ou notification le 30/06/17
affiché le 27/06/17
CREIL, le 30/06/2017

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

Envoyé en préfecture le 30/06/2017

Reçu en préfecture le 30/06/2017

Affiché le 27/06/2017



ID : 060-216001743-20170626-DLRG170626020-DE